



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LUTTE CONTRE LA PÊCHE ILLÉGALE : DÉROUTEMENT DE DEUX NAVIRES DE PÊCHE

Mahajanga, 05 avril 2024 – Deux navires de pêche ont été interceptés en situation de pêche illégale dans les eaux de l’océan Indien, lors de la 62^{ème} patrouille régionale de surveillance des pêches qui s’est déroulée du 23 mars au 5 avril 2024. Cette action, menée dans le cadre du Plan régional de surveillance des pêches (PRSP) coordonné par la Commission de l’océan Indien et soutenu par l’Union européenne, souligne la détermination de la région à lutter contre les activités préjudiciables à la durabilité des ressources halieutiques.

Les deux palangriers battant pavillon sri lankais ont été saisis à cinq jours d’intervalle au large de Madagascar, et ont été ramenés au port de Mahajanga. Le premier navire transportait dix marins tandis que le second en comptait quatre à bord.

Cette récente série d'interceptions rappelle l'importance cruciale de maintenir et d'améliorer les efforts de la région dans la lutte contre la pêche illégale. Vêlayoudom Marimoutou, Secrétaire général de la Commission de l’océan Indien (COI), souligne : « *Ces nouveaux incidents soulignent la nécessité de maintenir l’effort de dissuasion par la surveillance et d’innover dans nos stratégies pour éliminer la pêche illégale qui menace la durabilité de nos ressources marines et constitue un manque à gagner pour nos pays. La COI reste fermement engagée auprès des Etats participant au PRSP pour la protection de notre patrimoine marin, crucial pour le devenir de nos communautés côtières.* »

Depuis le lancement du PRSP en 2007, dix-huit dérouterments similaires ont été réalisés, avec le dernier remontant à 2017. L'absence d'incidents de ce type au cours des sept dernières années témoignait de l'efficacité de l'approche régionale adoptée pour prévenir la pêche illégale. Le PRSP a ainsi reçu trois reconnaissances internationales pour son innovation et sa contribution dans la lutte contre la pêche illégale. En outre, le score moyen de 5 des 9 pays participant au PRSP ont substantiellement progressé dans le classement mondial de l’index de la pêche illégale, non-règlementée et non-déclarée, en remontant entre 17 et 64 places.

La collaboration des neuf pays participants au PRSP - Comores, France/La Réunion, Kenya, Madagascar, Maurice, Mozambique, Seychelles, Somalie et Tanzanie - est essentielle pour compléter les efforts nationaux de surveillance des pêches. Cette coopération permet d’échanger des informations sur les mouvements des navires dans les zones économiques exclusives des pays participants, ainsi que de mener des patrouilles aériennes et maritimes conjointes.

Avec l’appui de :





Oskar Benedikt, Ambassadeur de l'Union européenne auprès de la République de Maurice et la République des Seychelles, souligne l'importance de cette démarche : « *La pêche illégale, non déclarée et non réglementée n'a pas de frontière et a des impacts environnementaux et socio-économiques très négatifs. Cette interception démontre, ainsi, l'importance des initiatives conjointes entreprises dans le cadre du PRSP pour lutter contre la pêche INN. En tant que partenaire financier de longue date du PRSP, l'Union européenne s'engage à coopérer avec les pays de la région pour promouvoir une gestion durable des ressources halieutiques et protéger les écosystèmes de l'océan Indien* ».

La soixante-deuxième patrouille s'inscrit dans le cadre des activités d'€OFISH, mis en œuvre par la COI, l'Agence du lac Tanganyika (LTA), l'Organisation des pêches du lac Victoria (LVFO), le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC), l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), la Commission des thons de l'océan Indien (IOTC), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) ainsi que la Commission des pêches du Sud-Ouest de l'océan Indien (SWIOFC). Financé et promu par l'UE, ce programme vise à faire de la pêche durable un levier économique pour la région de l'Afrique de l'Est, de l'Afrique australe et de l'océan Indien.



Les deux palangiers sri lankais saisis

Contacts presse :

Unité communication de la COI
communication@coi-ioc.org
Tél.: (+230) 402 61 00

Shirley Chan King Tong
shirley.chan@coi-ioc.org
Tél.: (+230) 577 35 078

Andry Rasoanindrainy
ecofish.tat.andry@incatemaconsulting.es
Tél.: (+230) 545 72 722

Avec l'appui de :

